



MOSELLE FIBRE

Objet : Mise en place de services numériques mutualisés

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-314

Le 12 février 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick PIERRE, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Grégoire LEININGER, M. Bernard SIMON

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU le rapport n° CSR 2024-314 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 février 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

MOSELLE FIBRE va soutenir les collectivités dans leur transformation numérique par la production de services mutualisés.

Dans ce cadre, il sera présenté à chaque Comité Syndical, la mise en place de services nouveaux pour le compte des collectivités. MOSELLE FIBRE mutualisera le coût d'achat, de mise en œuvre et de maintenance de solutions nouvelles afin d'apporter des services nécessaires aux collectivités dans un coût optimisé et péréqué.

La mise en place de cette brique servicielle ne peut être hébergée dans les serveurs de MOSELLE FIBRE, les attendus de sécurité et de continuité de service n'étant pas optimales.

I) Hébergement des services proposés

L'ensemble du socle serviciel doit être hébergé de manière sécurisée afin que la production des services envisagés soit réalisée en sécurité et sans interruption pour quelques raisons que ce soit.

Les différentes solutions d'hébergement garantissant la production des services ont donc été analysées. Cette solution sera transitoire dans l'attente des objectifs fixés par le Schéma Départemental.

Trois solutions, répondant aux critères de sécurité et de continuité de service ont été analysées : la mise place de serveurs de MOSELLE FIBRE en datacenter, la souscription d'une offre « cloud » et la souscription d'une offre « cloud sur matériel nu » dite « Bare-metal ».

Les éléments, analysés par solution, sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	DATACENTER LOCAL	CLOUD	CLOUD SUR MATERIEL NU
Coûts d'investissement	75 000 € TTC	0 €	0 €
Coûts de fonctionnement	15 000 € TTC/an/demi-baie	40 000 € TTC/an	40 000 € TTC/an
Intégration	De nombreuses prestations sont à réaliser	L'offre est clé en main. Prête à déployer des services	De nombreuses prestations sont à réaliser
Maintenance et support	Il faut avoir des contrats de maintenance sur les éléments critiques « ex : Hyperviseur, les machines physiques »	La prestation intègre la maintenance des infrastructures techniques	Il faut avoir des contrats de maintenance sur les éléments et les hyperviseurs

	DATACENTER LOCAL	CLOUD	CLOUD SUR MATERIEL NU
Sécurité physique	Les sites des prestataires sont construits pour apporter de la résilience	Les sites des prestataires sont construits pour apporter de la résilience	Les sites des prestataires sont construits pour apporter de la résilience
Evolutivité	Demande de bien dimensionner l'infra.	Ajout de ressources à la commande	Ajout de ressource à la commande
Redondance	Il faut sous-traiter l'ingénierie pour construire la redondance matérielle et applicative	Mise en place d'un PRA à la commande	Il faut sous-traiter l'ingénierie pour construire la redondance applicative

Pour une solution transitoire, l'offre « cloud » présente l'avantage d'être évolutive et sécurisée pour un coût maîtrisé. Si par ailleurs le Schéma Directeur Informatique engagé par MOSELLE FIBRE concluait à pérenniser cette solution, il serait alors envisagé de doubler la souscription de cette offre dans un second datacenter pour être conforme aux prescriptions de l'ANSSI en matière de cybersécurité.

Après comparaison de l'offre « cloud manager » d'OVH et cette même prestation au catalogue de la Centrale d'Achat UGAP, il en ressort le bilan suivant, pour une souscription à un abonnement annuel :

	Quantité	OVH	UGAP
Pack VSPHERE PRE 96 – Offre Cloud	1	21 468,00 €	16 745,04 €
Additional IP v4 block /28 16 Public Ips	16	288,00 €	224,64 €
Veeam Managed Backup - réplication sur site distant	10	1 680,00 €	1 310,40 €
Object Storage Standard – 6 To	6 000	504,00 €	393,12 €
Bandwidth_Object Storage - supervision	600	72,00 €	56,16 €
SOUS-TOTAUX		24 012,00 €	18 729,36 €
SUPPORT BUSINESS MENSUEL 10%		2 401,20 €	1 872,94 €
FRAIS D'INSTALLATION		2 000,00 €	1 560,00 €
TVA (20%)		5 682,64 €	4 432,46 €
BUDGET 12 MOIS AVEC SUPPORT TOTAL EN EURO TTC		34 095,84 € TTC	26 594,76 € TTC

Il est donc proposé de souscrire à l'offre « cloud manager » négociée par l'UGAP, afin d'assurer l'ensemble du socle serviciel chez OVH pour un montant de 27 000 € TTC. Cette solution est évolutive, sécurisée (avec réplication sur le site du datacenter), dotée d'un stockage de 6 To et associée à une supervision.

Une quote-part du coût de cet hébergement sera reportée sur chaque service proposé par MOSELLE FIBRE.

II) Mise en place du service de supervision des systèmes d'information

La massification des outils numériques et connectés a rendu critiques les Systèmes d'Information des Collectivités et exige une attention permanente afin de veiller à leur disponibilité et garantir une continuité de l'action publique.

Or, il est chronophage et impossible humainement de contrôler manuellement l'intégralité des services d'un système informatique d'autant plus qu'il se sont complexifiés. C'est pourquoi, des logiciels appelés « supervision des systèmes d'informations » ont été développés.

Ces solutions permettent d'outiller les collectivités d'applications qui vont analyser l'état de santé en temps réel des équipements sélectionnés par la configuration de sonde « programme exécuté automatiquement et périodiquement » et envoyer des alarmes par mail/SMS ou afficher leur état de santé de manière dynamique sur une cartographie consultable depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il est ainsi possible de programmer des sondes pour vérifier le stockage restant sur un serveur, l'état d'une caméra de vidéoprotection « en ligne, floutée, etc... », vérifier la disponibilité d'un accès Internet ou d'une liaison réseau inter-sites, etc.

Fort de ce constat, MOSELLE FIBRE souhaite accompagner les administrations dans la mise en service d'une solution de supervision de leur système d'informations.

La solution ZABBIX sera proposée dans ce cadre. Ce logiciel (libre de droit) ne nécessite pas de licence, son fonctionnement et sa mise en place sont relativement simples et cette solution permet la mise en place d'un volume de sonde bien supérieur à nos attentes.

Une interface graphique modélise le système d'information supervisé de manière à rendre lisibles les informations remontées.

Le coût de l'hébergement de cette solution chez OVH est estimé à 3 300 €. Le déploiement des outils de supervision est envisagé comme suit :

- En 2024 : 1 000 Sondes mises en services ;
- En 2025 : 3 000 sondes mises en service (+2 000) ;
- En 2026 : 5 000 sondes mises en service (+2 000).

Avec une contribution de 1€ / sonde et suivant les prévisions de déploiement ci-avant développés, l'équilibre, entre les dépenses engagées depuis la mise en place du service et la totalité des recettes, est atteint après 3 ans. Il est donc important de souligner que le service sera déficitaire les trois premières années.

La solution de supervision sera encadrée par une convention dédiée dont le modèle était annexé au rapport. Sa mise en place, l'achat de matériel informatique dédié et son paramétrage seront réalisés via une convention d'accompagnement.

La convention de supervision des systèmes d'information présente une contribution de 1 € par sonde. Il a été proposé au Comité Syndical d'adopter un forfait minimal de 100 sondes pour la mise en place de la supervision dans une Collectivité ou un Etablissement Public. Des pools additionnels de 50 sondes seront proposés afin de coller au mieux à l'infrastructure de l'adhérent.

III) Service de parapheur électronique mutualisé

Les documents administratifs (documents comptables, pièces de marchés publics, actes administratifs, courriers, etc.) sont le plus souvent dématérialisés et nécessitent la mise en place de parapheur électronique.

Dans cette optique, MOSELLE FIBRE souhaite se doter d'un outil qu'il envisage de mutualiser pour ses membres.

L'outil pressenti devra être :

- Interopérable : couplage avec l'orchestrateur pastell, une gestion électronique de la donnée ou un système d'archivage électronique,
- Ergonomique : facile d'utilisation et assurant la gestion des procédures de gestion interne et la mise en œuvre de téléprocédure des collectivités.

Afin de pouvoir proposer au Comité Syndical du 18 juin 2024 une solution à mettre en œuvre, il est nécessaire d'autoriser le Président de MOSELLE FIBRE à lancer la consultation permettant de s'assurer du coût de mise en œuvre (licence, installation, paramétrage) et de garantir son essaimage par MOSELLE FIBRE sur le territoire.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** la souscription à l'offre d'OVH proposée par l'UGAP d'une valeur maximale de 30 000 € TTC,
- ARTICLE 2 : **APPROUVE** les contributions appelées par MOSELLE FIBRE dans le cadre des prestations de supervision d'un système d'information à hauteur de 1 € par sonde et par an,
- ARTICLE 3 : **APPROUVE** le principe d'un forfait minimal de 100 sondes pour la supervision d'un système d'information et de pools additionnels de 50 sondes afin de correspondre au mieux à l'infrastructure de l'adhérent,
- ARTICLE 4 : **ADOPTE** le modèle de convention annexé au rapport,
- ARTICLE 5 : **APPROUVE** le lancement de la consultation d'une solution de parapheur électronique afin de s'assurer du coût de mise en œuvre (licence, installation, paramétrage) préalablement à la fourniture d'une offre de service,
- ARTICLE 6 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 21

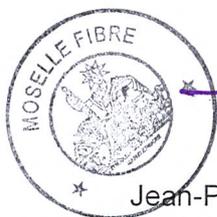
Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

A handwritten signature in purple ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a large loop.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping oval shape and a smaller signature below it.

Patrick RISSER